The International Criminal Police Organization

INTERPOL OTTAWA

Canada's law enforcement link with the world

91-01770/

Index

Page

ICPO-INTERPOL (Introduction) 1
The General Secretariat 2
National Central Bureau (NCB) 2
An International Information Network 3
Inquiring Abroad? What We Need to Know 3
Investigative Assistance Available from INTERPOL 4
How We Operate 6
Extraditions 7
Cultural Property Unit 7
Illicit Drug Traffic 8
Research and Studies 8
Sharing the Knowledge 9
Crime Prevention 9
INTERPOL and the Public 9
How to Contact INTERPOL 10
Criminal Investigation Outside Canada 10
Documentation/Audio Visual 10
International Criminal Police Review 10
Lectures 10
National Central Bureau – Canada 11
Interface System Between the U.S.A.
and Canadian Police Forces 11
Liason Officers 12
List of Countries 13
International Police Telecommunication Network 14

Published by the Royal Canadian Mounted Police
Public Affairs Directorate for Interpol Ottawa.
JS 62-71/1990
ISBN 0-662-57690-X
CMR.299
© Minister of Supply & Services Canada (1990)

International Criminal Police Organization – INTERPOL

The International Criminal Police Organization (ICPO), INTERPOL, is an official intergovernmental organization composed of 150 member countries with Headquarters in Lyons, France. In 1949, the Federal Minister of Justice designated the Royal Canadian Mounted Police the official Canadian National Central Bureau (NCB), which became known and referred to as INTERPOL Ottawa. The service has been extended to include representatives from other Canadian law enforcement agencies.

Under Article 2 of its constitution, INTERPOL's aims are:

"To ensure and promote the widest possible mutual assistance between all criminal police authorities within the limits of the laws existing in the different countries and in the spirit of the 'Universal Declaration of Human Rights'"; and
"To establish and develop all institutions likely to contribute effectively to the prevention and suppression of ordinary law crimes."

The constitution forbids INTERPOL involvement in political, religious, military or racial matters.

Although it is an autonomous organization, internationally recognized, INTERPOL carefully respects national authorities. INTERPOL's constitution precludes teams of detectives with supranational powers investigating cases in different countries without regard for national boundries. While its own organizational principles govern its operational activities, working methods are flexible enough to take into account the wide variety of structures and situations in different countries. INTERPOL depends on international police cooperation to produce coordinated action by member states' police forces to respond to a variety of requests for information or services.

Certain countries, particularly in Europe, differentiate between administrative laws and penal or criminal laws. These countries classify administrative laws as those which relate to the administration of government; fiscal statutes (income and other revenue laws), internal movement of goods and people (citizenship, excise and similar statutes). Some countries also have restrictions on supplying criminal histories, except in cases where the person is under investigation or charged with a criminal offence. Where these conditions exist, the country cannot legally provide any information or even carry out an investigation on behalf of another country.

The General Secretariat

INTERPOL Headquarters, referred to as the General Secretariat, is the permanent administrative and technical institution through which INTERPOL operates. The General Secretariat implements the decisions taken by the General Assembly and the Executive Committee while supervising and coordinating activities directed against international crime. The General Secretariat centralizes information on crime and criminals, and maintains contact with national and international authorities.

The Secretariat is administered by the Secretary General. This person is responsible for running the organization's permanent departments and managing its budget.

The General Secretariat has four Divisions, each responsible for specific tasks.

Division	I:	General Administrative
Division	II:	Police
Division	III:	Research and Studies
Division	IV:	Support Services

National Central Bureau (NCB)

The Canadian National Central Bureau, or INTERPOL Ottawa, is our link with INTERPOL. Its functions are to:

- collect documents and information from different sources relating to international law enforcement, and pass this material on to other NCBs and the General Secretariat;

- ensure that police inquiries and operations requested by another country's NCB are carried out, and reply to NCB requests for checks or information;

- transmit requests for international investigative assistance made by Canadian police departments or the judicial system to NCBs in other countries; and

- send delegates to attend INTERPOL General Assembly sessions and ensure that the Assembly's resolutions are implemented.

NCBs communicate directly among themselves. They are expected to send copies of their correspondence to the General Secretariat so that it can perform its task of maintaining a centralized repository of information and coordinating operations.

An International Information Network

The INTERPOL General Secretariat processes requests for information or assistance on behalf of police forces in member states in the following areas:

offences against persons and property – murder, kidnapping, hostage-taking, unlawful interference with civil aviation, terrorism, firearms and explosives offences, theft and illicit dealings in property of all types, including works of art and cultural property.

economic and financial crime – currency and document counterfeiting and forgery, fraud of various types including maritime insurance offences and computer crime.

drug traffic – illicit cultivation, manufacture, transport and sale.

Furthermore, INTERPOL will assist in the following areas:

- criminal history check;
- licence plate and driver's licence check;
- extradition requests and follow-up;
- notification of next-of-kin and other requests of a compassionate nature;
- missing persons;
- unidentified bodies;
- Canadian police officers travelling abroad on a criminal investigation;
- access to Register of Stolen Art and Artifacts (ROSA) data bank, and on-line computer file linked with Canadian museums which lists stolen works of art;
- any area of mutual assistance between police agencies; and
- requests for information on the methods, techniques, working principles, statistics, and research of foreign police departments.

Inquiring Abroad? What We Need To Know

A quick reply to your request may depend on the quality and quantity of information supplied in your message. The minimum data required to initiate inquiries abroad includes:

- reason for request, purpose of inquiry, offence being investigated;
- full name and aliases;
- date and place of birth; and
- nationality.

In some cases the following information is essential. It should be included if available;

- physical description including tattoos, amputations, other physical identifiers;
- full father's and mother's name;
- passport number, country, place and date of issue;
- all known previous addresses;
- visa and/or immigration and/or identity card numbers, country, place and date of issue;
- if Chinese subject, Chinese commercial/telegraphic code (INTERPOL will assist if unavailable); and
- full Arabic names.

In the case of companies and institutions;

- name of company or institution;
- name of known directors and associates;
- addresses; and
- year and place of registration.

Investigative Assistance Available From INTERPOL

INTERPOL and member country police forces play an inportant role in safeguarding the international traveller and in curtailling the activities of the international criminal.

INTERPOL uses a bulletin system which can inform Canadian peace officers in cases where a known criminal abandons his/her usual residence and travels abroad surreptitiously. The colour-coded circulars are printed and distributed by INTERPOL Headquarters. Circulars are sent to all member countries within 20 days or, in urgent cases, the same day in a "diffusion" message broadcast.

The colour-coded circulars contain information on the following matters.

Wanted Notices (Red) for the fugitive whose arrest is requested with a view to extradite. These notices contain full details of the arrest warrant and the offence committed.

Enquiry Notices (Blue) for the criminal whose whereabouts is unknown. They are published to collect additional information about the person concerned.

Warning Notices (Green) for the professional, habitual criminal that investigators suspect has committed, or will commit, offences abroad.

Missing Person Notices (Yellow) for missing persons or persons unable to identify themselves. These can also be used for residents missing from

Canada and believed abroad, or Canadians who have gone missing while in a foreign country.

Diffusion messages (General broadcast) are used to send information rapidly to all other stations on the network. Messages are sent out the same day, usually within hours of notification.

There are also specialized circulars which INTERPOL Headquarters publishes at the request of member countries:

Unidentified Body Notices (Black) contain descriptions of unidentified bodies. Fingerprints and dental charts should be included, if available.

Modus Operandi Notices circulate information on new or modified techniques used by criminals in the execution of their crimes. For example: safe-breaking, confidence games, fraud, theft by substitution, new methods of smuggling or trafficking in both legal (gold, jewellery) and illegal (drugs) commodities. Your reports can be used as the source material for compilation of the circular.

Stolen Property-Goods Notices record high-value thefts: art, jewellery, collector's items, and cultural property and determine ownership of similar goods of unknown origin.

INTERPOL Ottawa responds to circulars according to urgency and the type of inquiry or information required.

For **Red, Blue, Yellow and Green Notices** issued by other NCBs or received from INTERPOL HQ a file is opened, checks are made against CPIC and Immigration records (both immigrant and non-immigrant) and any other pertinent records. In most cases fugitives wanted for extradition and missing persons are then entered on the Observation/Persons category of CPIC and, where fingerprints and a photograph are supplied, an FPS file is opened. These circulars are regularly reviewed to ensure they are still valid, and any changes are circulated as and when required.

For **Black Notices** an off-line search of the CPIC Missing Persons file is made on request and where CPIC or FPS compatible data is received, persons are checked against and entered in these data banks.

In the case of **Modus Operandi Notices**, if information is of general interest to Canadian police, publication via the most viable means is arranged to ensure widespread circulation (RCMP Gazette, CACP Newsletter, individual flyers, etc.).

Items in **Stolen Property-Goods Notices** are checked against available records and then recorded. If necessary, data is entered on relevant systems such as CPIC or Register of Stolen Art and Artifacts (ROSA) data bank. In addition, they are published in police periodicals or circulated

to interested private and public institutions (museums, collectors, art associations, etc.).

Requests to have a specific circular published or to have checks made against records on stolen goods or unidentified bodies should be referred to INTERPOL Section, via telephone (613) 993-3232, CPIC ON10059, telex 053-3305, rapidfax (613) 993-0216, (613) 993-0260 or (613) 993 8309 or mail at 1200 Vanier Parkway, Ottawa, Ontario, K1A 0R2.

How We Operate

The INTERPOL budget is obtained from contributions from Member States.

The General Secretariat's staff includes police officers, administrative and technical employees from about forty countries of which two are from Canada, working in Arabic, English, French and/or Spanish.

INTERPOL uses an independent police communications network, phototelegraphy, telephone, facsimile, teletex, telex, and even Morse code to communicate with member countries.

INTERPOL's criminal records include archives, automated indexes and files of the names, fingerprints and photographs of international offenders, stolen property investigation analyses and summaries, etc.

As part of INTERPOL's communications network, national authorities can request international notices circulated about criminals, stolen property, modus operandi, unidentified bodies, and stolen works of art.

INTERPOL operates through international contacts and coordination in assisting with investigations.

Meetings, symposia and conferences are held on current investigations, police methods and techniques, specific types of crime, regional cooperation and other special projects.

INTERPOL provides an information exchange and research centre for documentation, training and technical cooperation through reference material, various studies, the *International Criminal Police Review*, and the "Counterfeits and Forgeries" newsletter.

Working relations are maintained with such other international organizations as the United Nations Economic and Social Council, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), International Civil Aviation Organization (ICAO), United Nations Conference for Trade and Development (UNCTAD), Council of Europe, Customs Cooperation Council, Commonwealth Secretariat and the Colombo Plan Bureau.

Extraditions – The Long Arm Of The Law

INTERPOL can assist in the arrest and return of a fugitive. The National Central Bureau (NCB) at Ottawa can provide investigators with information on whether or not extradition is possible, the procedures required by specific countries and the routine which must be followed to ensure that all legal requirements are met.

Briefly, the investigator must first ensure that his/her Attorney General, as well as the Minister of Justice (or the Minister of Justice alone in federal cases) are prepared to apply for extradition. This is to ensure that the necessary expenses will be met, that the Department of External Affairs will assist in making the necessary application for extradition through diplomatic channels, and that the foreign country concerned can be assured that Canada will extradite the fugitive once the legal and judicial procedures have been exercised following the arrest.

When the investigator has concluded that a fugitive has fled Canada, INTERPOL Ottawa should be provided with this information as well as a full description of the fugitive (including fingerprints and a photograph, if available), the charge for which the warrant was issued plus its number, data, place and the issuing authority. A diffusion message will be dispatched followed by a circular.

The foreign INTERPOL NCB will be contacted and asked to take the necessary action to locate, identify and arrest the fugitive if a specific location is known. Once the arrest has occurred INTERPOL Ottawa would be informed and would request the (Canadian) Minister of Justice to commence extradition procedures through diplomatic channels.

Once extradition has been granted, the requesting police agency will be asked to provide the escort which will return the fugitive to Canada. The entire extradition process can be extremely time consuming and frustrating. To alleviate some of this frustration INTERPOL Ottawa will keep the investigator informed throughout the process.

Cultural Property Unit

The Cultural Property Unit of INTERPOL Section was developed as a result of an international concern to repress crime in relation to stolen works of art. Because of the apparent rarity of art-related crime, investigators are often not sure how to identify and record the stolen work of art and how to determine the motive for the crime. Art-related investigations tend to be complex and varied since they require the detection of the thief, forger or deceiver (in the case of a fraud), as well as that of the circle of receivers.

The Cultural Property Unit consists of two civilian art historians supporting criminal investigators. It is the unit's responsibility to obtain answers

to the questions that confront investigators during a criminal inquiry relating to works of art. A data base for the registration of stolen and forged art works, the Register of Stolen Art and Artifacts (ROSA), was developed and currently holds approximately 15,000 records. INTERPOL Ottawa enters reported thefts and performs queries as requested. Incoming theft reports are also circulated nationally and internationally.

The Cultural Property Unit provides expertise to INTERPOL Ottawa. Police departments should encourage their staff to contact Interpol Ottawa any time they need assistance in an art related investigation.

Illicit Drug Traffic

Cooperation between national police agencies can prove especially useful in the investigation of international drug trafficking, particularly in the areas of:

- discovering the countries or places of origin of drugs that have been illicitly produced, converted or manufactured;
- plotting the itineraries or routes used for illicit drug traffic;
- providing information about the nature and quantities of drugs seized by Member States in cases with international implications, and the circumstances in which the seizures occurred;
- identifying the people engaged in illicit traffic;
- compiling reference material on the clandestine manufacture of drugs, traffickers' modus operandi and new drugs.

The Police Division at the General Secretariat produces monthly tables of drug statistics and annual reports on the international traffic situation. The General Secretariat has also published several studies and documents on drug-related problems.

Research And Studies

Cooperation between INTERPOL Member States is not just confined to practical work on international criminal cases but also includes;

- the circulation of studies and reports on legal and technical subjects relating to police action within the individual countries and to international police relations;
- the compilation of general reference material on the wide range of duties and responsibilities of INTERPOL and other police agencies; and,
- conducting international symposia on relevant topics.

These activities require close collaboration between the General Secretariat and the NCBs. The studies undertaken and the material collected by the General Secretariat are of benefit to the whole organization and the individual police forces.

Sharing The Knowledge

To share the knowledge collected through international cooperation, INTERPOL's Research and Studies Division concerns itself with:

- producing the *International Criminal Police Review* magazine;
- maintaining an international reference center;
- establishing various collections of documents, studies, reports and journals on subjects of interest to the police;
- publishing information bulletins on specific topics that are of practical interest to police forces such as business crime, police patrols and other policing activities;
- compiling volumes of international crime statistics;
- preparing papers and reports dealing with specific criminal phenomena, points of criminal law, organization problems and any subject of particular interest to police forces.

The available reference material serves to answer the questions received from the police forces and research workers through the INTERPOL network. If an investigator has an interest in any of the noted material, he/she should notify INTERPOL Ottawa for assistance.

Crime Prevention

INTERPOL emphasizes the study of crime prevention methods. It also attempts to encourage and assist the police forces of Member States to organize or expand their crime prevention activities.

INTERPOL And The Public

INTERPOL's activities are in no way mysterious or secret. The organization operates within the limits set by national laws and its sole aim is to serve the interests of justice.

Journalists and reporters frequently call INTERPOL or visit the General Secretariat and are given as much information as is compatible with the rules of professional discretion. Similarly, researchers studying criminology, law, or related disciplines may visit the General Secretariat to consult its reference material.

INTERPOL Headquarters, through its reference center and research units, obtains and develops papers on the latest policing techniques in all areas, from highly technical laboratory procedures to the most basic of preventive policing measures, and makes this material available to all Member States.

INTERPOL can provide invaluable assistance to any police agency. It is a direct link with the police forces of 150 countries. But results will only be achieved if police agencies are determined to maintain or increase their involvement in international cooperation. In this way the knowledge of

the most advanced policing techniques become accessible to police forces around the world.

Send What You Have – Interpol Will Do What It Can

Prior to requesting assistance, ensure all locally available sources are checked (CPIC, FPS, etc.) as these may provide additional data.

Criminal Investigation Outside Canada

Most INTERPOL Member Countries do not permit foreign police investigators to enter their country for the purpose of conducting a criminal investigation without prior authorization.

Canadian law enforcement agencies wishing to send an investigator to a foreign country should contact INTERPOL Ottawa, in order to conform with the rules and regulations applicable to that country.

Documentation/Audio Visual

A fourteen - minute video outlining the International Criminal Police Organization (I.C.P.O.) - INTERPOL is available to police departments and other agencies with a genuine interest in law enforcement. The video is available in French and English and is an excellent supplement to a lecture or can be used on its own.

In addition to this booklet, an informative pamphlet is also available in limited quantities.

International Criminal Police Review

This is the official publication of the International Criminal Police Organization - INTERPOL published every other month in the four official languages of INTERPOL (English, French, Spanish and Arabic). Limited quantities of this publication in French and English are available upon request. This publication is also available by subscription from France.

Lectures

Should you wish to have members of INTERPOL Ottawa address your department to explain the intricacies of the organization, please contact:

Officer in Charge,
International Law Enforcement Liaison,
1200 Vanier Parkway,
Ottawa, Ont.
K1A 0R2 (613) 993-8300
Lectures can be adjusted from 1 hour to half-day sessions. This service is provided at no cost to your department.

National Central Bureau, Canada

Telephone	993-3232 990-9595
Telex	053-3305
Rapidfax	(613) 993-0260 (613) 993-0216 (613) 993-8309 (ACUPIES)
Teletex	3029-5011023 = RCMP 3029-5011027 = RCMP 2
Photofax	(613) 744-0800 7892953 (Broadband CNCP)
CPIC	ON10059

Interface Systems between the U.S.A. and Canadian Police Forces

The Automated Canada - U.S.A. Police Information Exchange System (ACUPIES) is an external CPIC System Interface that is controlled and operated by INTERPOL Ottawa. The interface operates under Ministerial Directives and the guidance of the Interpol Charter with respect to the exchange and release of police information.

The National Law Enforcement Telecommunication System (N.L.E.T.S.) is the only system in the U.S.A. which provides state and local law enforcement agencies with the capability for interstate exchange of criminal justice-related information.

The FBI's NCIC, U.S. Treasury (TECS), Department of Justice's System (JUST), Postal Inspection Service, Naval Investigation Service, Air Force Office of Special Investigation, U.S. Secret Service and the Department of State utilize the network. The National Sheriff's Association (NSA) and the National Automobile Theft Bureau (NATB) also provide service to the NLET System.

NLETS is now accessible to the Canadian police community through the CPIC Interface (ACUPIES) at INTERPOL Ottawa on a 24-hour-per day, 7 day-per-week basis.

In 1987 the RCMP approved development of a semi-automated interface between the CPIC computer system and the NLETS in the U.S.A. Upon approval by the CPIC advisory committee, RCMP Informatics Directorate developed the system for INTERPOL Ottawa.

All formatted messages bound for the U.S.A. are channeled through INTERPOL Ottawa, to ensure that requests conform to the rules and regulations of the Interpol Constitution governing the exchange of police information. Requests must also abide by the existing legislation of both countries concerning the release of criminal records information. A response can be anticipated in three to five minutes.

Police personnel from Canada and the U.S.A. are able to access information on persons, vehicles, licences and stolen property. The system also has a narrative capability that will serve to improve communications between Canadian and U.S. police forces.

Liaison Officers

The Foreign Services Directorate provides support and assistance to all Canadian law enforcement agencies that need criminal information or assistance from foreign governments to further Canadian investigations or legal proceedings. This assistance often includes locating witnesses or victims outside the country, and apprehending offenders who have left Canadian jurisdiction, through the assistance and cooperation of enforcement agencies in the host country. The Directorate also assists foreign countries that need help in conducting enquiries in Canada, provided that the offences would constitute violations of Canadian federal statutes if they had been perpetrated in Canada.

The Directorate combines a network of RCMP liaison officers posted at 19 Canadian embassies or high commissions around the world.

List of ICPO-INTERPOL Member States (150)

Algeria
Andorra
Angola
Antigua & Barbuda
Argentina
Aruba
Australia
Austria
Bahamas
Bahrain
Bangladesh
Barbados
Belgium
Belize
Benin
Bolivia*
Botswana
Brazil
Brunei
Bulgaria
Burkina Faso
Burundi
Cameroon
Canada
Cape Verde
Central African Republic
Chad
Chile
China
Colombia
Congo
Costa Rica
Ivory Coast
Cuba*
Cyprus
Denmark
Djibouti
Dominica
Dominican Republic*
Ecuador
Egypt
Equatorial Guinea
Ethiopia
Fiji
Finland
France
Gabon
Gambia
Germany (Fed. Rep.)
Ghana
Greece
Grenada
Guatemala
Guinea
Guyana*
Haiti
Honduras
Hungary
Iceland
India
Indonesia
Iran
Iraq
Ireland
Israel
Italy
Jamaica
Japan
Jordan
Kampuchea*
Kenya
Kiribati
Korea (Republic)
Kuwait
Laos*
Lebanon
Lesotho
Liberia*
Libya
Liechtenstein
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Malaysia
Maldives
Mali
Malta
Mauritania
Mauritius
Mexico
Monaco
Morocco
Mozambique
Myanmar
Nauru
Nepal
Netherlands
Netherlands Antilles
New Zealand
Nicaragua*
Niger
Nigeria
Norway
Oman
Pakistan
Panama
Papua New Guinea
Paraguay
Peru
Philippines
Portugal
Qatar
Romania*
Rwanda
Saint Kitts and Nevis
Saint Lucia
Saint Vincent and
the Grenadines
Sao Tomé and Principe
Saudi Arabia
Senegal
Seychelles
Sierra Leone*
Singapore
Somalia
Spain
Sri Lanka
Sudan
Suriname*
Swaziland
Sweden
Switzerland
Syria
Tanzania
Thailand
Togo
Tonga
Trinidad and Tobago
Tunisia
Turkey
Uganda
United Arab Emirates
United Kingdom
United States
Uruguay
Venezuela
Yemen (Arab Republic)
Yugoslavia
Zaire*
Zambia
Zimbabwe

* Article 52 of the General Regulations currently applied.
United Kingdom NCB Sub-Bureaus:
Anguilla - Bermuda - British Virgin Islands - Cayman Islands - Gibraltar-
Hong Kong - Montserrat - Turks and Caicos.
United States NCB Sub-Bureaus:
Puerto Rico - American Samoa - American Virgin Islands.
Portuguese NCB Sub-Bureau: Macao.

International Police Telecommunications Network

INTERPOL NCBs

L'Organisation internationale de police criminelle

INTERPOL OTTAWA

Le lien qui unit la police canadienne avec le monde

TABLE DES MATIÈRES

Page

O.I.P.C.-Interpol (Introduction) 1
Le Secrétariat général 2
Le Bureau central national 2
Un réseau international d'information 2
Informations nécessaires pour faire des demandes à l'étranger . . . 3
Assistance en matière d'enquête offerte par Interpol 4
Le mode de fonctionnement. 6
Les extraditions. 7
Le Groupe des biens culturels 7
Le trafic des stupéfiants 8
Études et recherches. 8
Le partage des connaissances. 9
La prévention criminelle 9
Interpol et le public 9
Comment communiquer avec Interpol 10
Enquêtes criminelles à l'étranger 10
Documentation audiovisuelle 10
Revue internationale de police criminelle 10
Séances d'information 11
Le Bureau central national du Canada 11
Systèmes interfaces reliant les États-unis aux services de police canadiens 11
Agents de liaison 12
Liste des pays membres 13
Réseau international de télécommunications de police 14

Publié par la Direction des Relations publiques de la Gendarmerie royale du Canada pour Interpol Ottawa
CMR.299
JS 62-71/1990
ISBN 0-662-57690-X
© Approvisionnements et Services Canada (1990)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

L'organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.), ou Interpol, est un organisme intergouvernemental officiel qui compte 150 États membres, et dont le siège est situé à Lyon, en France. En 1949, le ministre fédéral de la Justice a désigné la Gendarmerie royale du Canada pour être le siège du Bureau central national du Canada, aussi connu sous le nom d'Interpol Ottawa. Le service a grandi, et il compte à l'heure actuelle parmi ses rangs des représentants des autres corps de police du pays.

Selon l'article 2 des Statuts de l'Organisation, les buts d'Interpol sont les suivants :
– Assurer et développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle dans le cadre des lois existant dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et
– établir et développer toutes les institutions capables de contribuer efficacement à la prévention et à la répression des infractions de droit commun.

Le même document constitutif interdit à Interpol toute intervention dans des questions ou affaires à caractère politique, religieux, militaire ou racial.

Organisme autonome de réputation internationale, Interpol n'en respecte pas moins les autorités de chaque pays. Conformément à ses Statuts, l'organisation ne peut disposer d'enquêteurs exerçant des prérogatives supranationales sur le terrain. Des principes précis régissent le fonctionnement de l'Organisation, mais les méthodes de travail demeurent très souples et tiennent compte de la grande diversité des structures et des situations nationales. Ce n'est que grâce à la coopération policière internationale qu'Interpol peut coordonner les interventions des corps policiers des différents États membres en réponse aux diverses demandes d'informations et de services.

Certains pays, particulièrement en Europe, font une distinction entre les lois administratives et les lois pénales ou criminelles. Dans ces États, les lois administratives sont celles qui se rapportent essentiellement à l'administration du gouvernement, à la fiscalité (lois sur l'impôt et autres) et aux déplacements internes de personnes et de biens (lois sur la citoyenneté, l'accise et autres). Il y existe souvent des lois qui limitent la divulgation des casiers judiciaires, sauf lorsque les personnes auxquelles on s'intéresse font l'objet d'une enquête ou d'une accusation criminelle. Dans de telles conditions, les autorités ne peuvent légalement fournir des renseignements à d'autres pays, ni même mener une enquête en leur nom.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général d'Interpol est l'organe administratif et technique permanent qui assure le fonctionnement de l'Organisation. Il met en application les décisions prises par le Comité exécutif et l'Assemblée générale, mène et coordonne la lutte contre la criminalité internationale, centralise l'information criminelle et assure la liaison avec les autorités nationales et internationales.

Le Secrétariat est dirigé par le secrétaire général. Il veille au bon fonctionnement des services permanents de l'Organisation et gère son budget.

Le Secrétariat général compte quatre divisions spécialisées, qui assurent chacune des tâches précises :

Division I	L'Administration générale
Division II	Les Affaires criminelles
Division III	Les Études et Recherches
Division IV	Les Services de soutien

Le Bureau central national (B.C.N.)

Le Bureau central national du Canada, Interpol Ottawa, constitue notre lien avec Interpol. Ses fonctions sont les suivantes :

- recueillir de la documentation et des informations criminelles d'intérêt général, et les transmettre aux autres B.C.N. et au Secrétariat général;
- veiller à ce qu'on donne suite aux demandes d'information, d'interventions policières et de vérifications, transmises par les autres B.C.N.;
- transmettre aux autres B.C.N., en vue de leur exécution à l'étranger, les demandes émanant des autorités judiciaires ou policières du Canada;
- participer, par l'entremise de ses délégués, aux séances de l'Assemblée générale d'Interpol, et veiller par la suite à l'application des résolutions votées par l'Assemblée.

Les B.C.N. communiquent directement entre eux. Cependant, ils doivent informer le Secrétariat général de leurs communications afin de lui permettre d'accomplir sa fonction de centralisation de l'information et de coordination des opérations.

Un réseau international d'information

Le Secrétariat général d'Interpol intervient, à la demande des services de police des États membres, dans les domaines suivants :

les crimes contre la personne et les biens (homicides, enlèvements, prises d'otages, actes illicites contre la sécurité aérienne, terrorisme, infractions

en rapport avec les armes et explosifs, vol et trafic illicite de biens de tous genres, y compris d'oeuvres d'art et d'autres biens culturels);

les crimes économiques et financiers (faux-monnayage, contrefaçon et falsification, fraudes diverses, y compris la fraude en matière d'assurance maritime et la criminalité informatique);

le trafic des drogues (culture, fabrication, transport et distribution illicite);

De plus, Interpol offre son aide dans les cas suivants :

- vérification des antécédents judiciaires;
- vérification de l'immatriculation des véhicules et des permis de conduire;
- demandes d'extradition;
- communications aux parents proches et autres messages humanitaires;
- personnes disparues;
- cadavres non identifiés;
- aide aux policiers canadiens devant se rendre à l'étranger pour faire enquête;
- accès au Registre des oeuvres d'art et des artefacts volés (système ROSA), un fichier électronique des objets d'art volés rattaché aux Musées du Canada;
- tout autre domaine d'entraide commun aux corps policiers;
- demandes de renseignements sur les méthodes, techniques, principes de fonctionnement, statistiques et études auprès de services de police étrangers.

Informations nécessaires pour faire des demandes à l'étranger

La rapidité avec laquelle Interpol répond aux demandes des pays membres dépend de la qualité et de la quantité des renseignements qui lui sont fournis. Ceux-ci doivent au moins comprendre :

- la raison de la demande, l'objet de l'enquête et l'infraction commise;
- le nom complet et les noms d'emprunt;
- la date et le lieu de naissance;
- la nationalité.

Il est important, et même essentiel dans certains cas, d'ajouter les renseignements suivants lorsqu'on les connaît :

- le signalement, y compris les tatouages, les amputations et autres marques caractéristiques;
- le nom du père et de la mère au complet;
- le numéro de passeport, ainsi que le pays, le lieu et la date de délivrance;
- toutes les adresses précédentes connues;

- le numéro de visa, de certificat d'immigrant ou de carte d'identité, ainsi que le pays, le lieu et la date de délivrance;
- le code commercial ou télégraphique, s'il s'agit d'un ressortissant chinois (Interpol tâchera de l'obtenir s'il n'est pas disponible);
- les noms arabes au complet.

Dans le cas de compagnies ou d'institutions, il faut ajouter :
- le nom de la compagnie ou de l'institution;
- les noms des directeurs et associés connus;
- les adresses;
- le lieu et la date de l'enregistrement.

Assistance en matière d'enquête offerte par Interpol

Interpol et les corps policiers de ses États membres jouent un rôle important dans la protection des voyageurs partout au monde et dans la suppression de la criminalité internationale.

Grâce à son système de bulletins, Interpol peut répondre aux besoins des policiers canadiens à la recherche de criminels qui se rendent à l'étranger. Ses circulaires internationales, codées par couleur et imprimées par le Secrétariat général, sont transmises par courrier à tous les États membres en moins de vingt jours ou même, dans les situations urgentes, le même jour.

Il existe plusieurs sortes de circulaires internationales :

Circulaires demandant l'arrestation d'une personne en vue de son extradition **(rouges)**. Elles contiennent des informations sur le mandat d'arrestation et sur l'infraction qui a été commise.

Circulaires destinées à recueillir des renseignements sur une personne **(bleues)**. Elles sont diffusées quand on veut obtenir des renseignements supplémentaires sur une personne.

Circulaires à but préventif **(vertes)**. Elles servent à signaler qu'un délinquant professionnel a commis ou commettra une infraction à l'étranger.

Circulaires sur les personnes disparues **(jaunes)**. Elles sont émises pour donner le signalement de personnes disparues ou incapables de s'identifier. Elles servent aussi à faire état des ressortissants canadiens disparus du pays, et que l'on croit à l'étranger, ou de ceux qui sont disparus pendant un séjour dans un autre pays.

Les messages généraux sont utilisés quand on veut envoyer des renseignements rapidement à toutes les stations du réseau. Ces messages sont transmis le jour où l'information est reçue, en général quelques heures plus tard.

Interpol diffuse également des circulaires spéciales à la demande des États membres :

Circulaires sur les cadavres à identifier **(noires).** Elles contiennent le signalement et, s'il y a lieu, les empreintes digitales d'un cadavre non identifié.

Circulaires sur les modus operandi. Elles servent à la diffusion d'informations sur les nouvelles méthodes ou techniques employées par les malfaiteurs pour la perpétration de leurs crimes, par exemple le perçage de coffres-forts, l'escroquerie, la fraude, le vol par substitution, les nouvelles méthodes de contrebande ou le trafic de biens licites (or, bijoux) et illicites (stupéfiants). Les rapports policiers peuvent servir de source pour la rédaction des circulaires.

Circulaires sur les objets volés ou recherchés. Elles servent à la consignation des vols d'objets de grande valeur (oeuvres d'art, bijoux, pièces de collection, biens culturels) et à l'identification des propriétaires de biens semblables d'origine inconnue.

Interpol Ottawa répond aux circulaires en tenant compte de l'urgence et de la sorte d'information demandée.

Circulaires **rouges, bleues, jaunes et vertes** émises par les différents B.C.N. ou reçues du Secrétariat général. On ouvre un dossier, puis on vérifie les dossiers du C.I.P.C. et du ministère de l'Immigration (sur les immigrants et les non-immigrants) ainsi que d'autres documents au besoin. En général, les fugitifs recherchés en vue de leur extradition, ou toute personne recherchée sont inscrits dans la catégorie des individus surveillés par le C.I.P.C. et, si on possède les empreintes digitales et une photographie, on ouvre un dossier dactyloscopique. Les circulaires sont passées en revue régulièrement afin de s'assurer qu'elles sont toujours valide, et tout changement est annoncé en temps et lieu.

Circulaires **noires**. Sur demande, on effectue une recherche autonome au fichier des personnes disparues du C.I.P.C. Quand on obtient des données qui peuvent être entrées au C.I.P.C., ou dans des dossiers dactyloscopiques, on les vérifie et on les inscrit dans les banques de données.
Circulaires sur les modus operandi. Si les informations qu'elles contiennent présentent un intérêt particulier pour la police canadienne, on les fait publier de façon à leur assurer une plus large diffusion (soit dans La Gazette de la G.R.C., le Bulletin de l'A.C.C.P., des dépliants individuels, etc.).

Circulaires sur les objets volés ou recherchés. Dans la mesure du possible, on vérifie les dossiers existants, et si les objets en question n'y figurent pas déjà, on les y inscrit. Au besoin, on consigne l'information dans le système pertinent, soit le C.I.P.C. ou le système ROSA. Les renseignements sont

aussi publiés dans des périodiques policiers et transmis aux organismes intéressés (musées, collectionneurs, associations culturelles, etc.).

Toute demande de publication de circulaire, ou de vérification d'un dossier sur les biens volés, ou un cadavre non identifié, doit être envoyée à la Sous-direction des liaisons avec Interpol, soit par téléphone au (613) 993-3232, par le C.I.P.C. à l'indicatif ON10059, par télex au numéro 053-3305, par télécopie au (613) 993-0216, (613) 993-0260 ou (613) 993-8309, ou par courrier au 1200, prom. Vanier, Ottawa (Ontario), K1A 0R2.

Le mode de fonctionnement

Le budget d'Interpol est alimenté par les contributions des États membres.

Le personnel du Secrétariat général est composé de policiers et d'agents administratifs et techniques d'une quarantaine de pays, dont deux d'entre eux viennent du Canada les langues de travail au Secrétariat général sont l'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol.

Pour communiquer avec les États membres, Interpol dispose d'un réseau de transmissions de police autonome, de téléphones et d'équipement de phototélégraphie, de télécopie, de télétex, de télex et même de télégraphie électromagnétique.

La documentation criminelle d'Interpol comprend des archives, des répertoires informatisés et des fichiers nominatifs, dactyloscopiques et photographiques des malfaiteurs internationaux, des répertoires des biens volés, des analyses et résumés d'enquêtes.

À la demande des autorités nationales, Interpol diffuse des circulaires internationales portant sur les malfaiteurs, les biens volés, les méthodes employées par les criminels, les cadavres non identifiés et les oeuvres d'art volées.

Un des principaux outils d'Interpol est la coordination et les liaisons internationales relatives aux enquêtes.

Des réunions, colloques et conférences sur les enquêtes en cours, les méthodes et techniques policières, les différents types de crimes, la coopération régionale et d'autres projets spéciaux ont lieu régulièrement.

Interpol fournit de la documentation, de la formation et de l'entraide technique (ouvrages de référence, études diverses, *Revue internationale de police criminelle*, «Contrefaçons et falsifications», etc.).

Des relations de travail sont entretenues avec les autres organisations internationales, telles que le Conseil économique et social des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de

l'aviation civile internationale (OACI), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Conseil de l'Europe, le Bureau de coopération douanière, le Secrétariat du Commonwealth et le Bureau du plan de Colombo.

Extraditions - La justice toute-puissante

Interpol peut contribuer grandement à l'arrestation et au rapatriement des fugitifs. Le Bureau central national à Ottawa est souvent en mesure de fournir aux enquêteurs des indications sur les possibilités d'extradition, sur les modalités imposées par les différents pays et sur la façon de procéder pour que toutes les obligations soient remplies.

En général, l'enquêteur doit avant tout s'assurer que le procureur général (ou le ministre de la Justice pour les questions fédérales) est disposé à faire une demande d'extradition. Cette mesure a pour but de garantir que les dépenses seront assumées par le gouvernement, que le ministère des Affaires extérieures n'a aucune objection à faire la demande d'extradition auprès du pays en cause par les voies diplomatiques, que le Canada voudra bien extrader le fugitif dès que celui-ci aura été arrêté, et que les procédures légales auront été remplies par voie du processus judiciaire.

Quand l'enquêteur en vient à la conclusion que le fugitif s'est enfui du Canada, il doit fournir cette information au B.C.N. d'Interpol, ainsi que le signalement de l'individu (avec photo et empreintes digitales s'il y a lieu), l'accusation en rapport avec laquelle un mandat a été émis, le numéro, le lieu et la date de la délivrance du mandat et le nom de l'autorité émettrice. Un message sera alors envoyé, suivi d'une circulaire.

Interpol communique alors avec le B.C.N. compétent, si l'on connaît l'endroit, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour trouver, identifier et arrêter le fugitif. Quand l'arrestation a été effectuée, et qu'Interpol Ottawa a été informé, ce dernier demande au ministère canadien de la Justice d'entamer les procédures d'extradition par les voies diplomatiques.

Une fois que l'extradition a été accordée, le service de police requérant doit fournir une escorte pour accompagner le fugitif jusqu'au Canada. Le processus d'extradition peut être extrêmement long et frustrant; c'est pourquoi Interpol Ottawa s'efforce de tenir l'enquêteur informé tout le temps qu'il dure.

Le Groupe des biens culturels

Le Groupe des biens culturels de la Sous-direction des relations avec Interpol a été mis sur pied en réponse aux préoccupations croissantes du monde entier concernant la criminalité dans le domaine des vols d'oeuvres d'art. Comme les crimes en rapport avec les oeuvres d'art peuvent être complexes et variés, les enquêteurs se trouvent souvent

dépourvus quand vient le temps d'identifier et de consigner un objet d'art, et de déterminer le motif du crime. En outre, les enquêtes relatives aux oeuvres d'art sont en général assez complexes, car il ne faut pas seulement trouver le voleur, mais aussi le faussaire, le fraudeur et le receleur. Le Groupe des biens culturels se compose de deux personnes spécialisées en histoire de l'art, qui appuient les enquêteurs en matière criminelle.

Le Groupe des biens culturels a pour responsabilité de trouver des réponses aux questions des policiers qui mènent les enquêtes. Une base de données pour la consignation des oeuvres d'art volées et falsifiées, le Registre des oeuvres d'art et des artefacts volés, ou système ROSA, a été mis sur pied; elle contient actuellement environ 15 000 dossiers. Interpol Ottawa y enregistre les vols d'oeuvres d'art et effectue des recherches dans le système sur demande. Les rapports de vol sont diffusés à l'échelle nationale et internationale.

Le Groupe des biens culturels fournit de l'aide à Interpol Ottawa. Les services de police doivent encourager leur personnel à communiquer avec Interpol Ottawa en cas de besoin pour toute enquête relative aux oeuvres d'art.

Le trafic des stupéfiants

La coopération internationale entre les corps policiers peut s'avérer très utile au cours des enquêtes sur le trafic des stupéfiants, particulièrement quand il faut :

- déterminer le pays et lieux d'origine des drogues produites, transformées ou fabriquées illicitement;
- déterminer, par type de drogue, les itinéraires du trafic illicite;
- étudier la nature, l'importance et les circonstances des saisies de drogues d'intérêt international effectuées par les États membres;
- identifier les individus qui se livrent au trafic des stupéfiants;
- rassembler de la documentation sur les procédés de fabrication clandestine, les modes d'opération des trafiquants et les drogues nouvelles.

La Division des affaires criminelles du Secrétariat général dresse des tableaux mensuels du trafic des stupéfiants et rédige chaque année un rapport exposant la situation au plan international. Le Secrétariat général a également publié plusieurs études sur les problèmes liés aux drogues.

Études et recherches

La coopération entre les corps policiers des États membres d'Interpol ne se limite pas à une lutte active contre les aspects internationaux de la criminalité. Elle ne saurait être complète sans :

- la diffusion de rapports et d'études sur les aspects juridiques et techniques des actions policières dans un pays donné et des relations entre

les divers corps policiers à l'échelle internationale;
- la collecte d'une documentation générale sur toute la gamme des tâches et des responsabilités d'Interpol et des autres organismes policiers;
- l'organisation de colloques internationaux sur des sujets pertinents.

Ces activités nécessitent une étroite collaboration entre le Secrétariat général et les B.C.N. Les études entreprises et la documentation compilée par le Secrétariat général servent non seulement à l'Organisation dans son ensemble, mais aussi à chacun des services de police.

Le partage des connaissances

Voici quelques-unes des méthodes et ressources employées par la Division des études et recherches pour partager les connaissances :

- la *Revue internationale de police criminelle:*
- une bibliothèque internationale;
- diverses collections de documents, études, rapports et périodiques traitant de sujets d'intérêt pour la police;
- des bulletins d'informations sur des sujets précis d'intérêt pratique pour les services de police, tels que la criminalité économique, les patrouilles de police, etc.;
- des recueils de statistiques criminelles internationales;
- des dissertations et des rapports sur certains phénomènes criminels, des points de droit pénal, des problèmes organisationnels ou sur d'autres sujets qui intéressent les policiers.

Tous ces ouvrages de référence permettent de répondre aux nombreuses questions posées par les services de police et les chercheurs dans tout le réseau d'Interpol. Tout enquêteur qui aimerait consulter cette documentation doit s'adresser à Interpol Ottawa.

La prévention du crime

Interpol accorde une grande importance à l'étude des méthodes de prévention criminelle. Elle s'efforce également d'inciter et d'aider les États membres à organiser et à développer des activités préventives.

Interpol et le public

L'action menée par Interpol n'est pas une action occulte; elle s'exerce dans le respect des lois nationales et a pour seul but de servir les intérêts de la justice.

Des journalistes de la presse écrite et parlée appellent souvent Interpol ou visitent le Secrétariat général, et on leur fournit toutes les informations possibles dans les limites du secret professionnel. De même, de nombreux experts en criminologie, en droit et en d'autres disciplines peuvent se

rendre au Secrétariat général pour y consulter la documentation conservée à cet endroit.

Le Secrétariat général d'Interpol, grâce à sa bibliothèque et à ses services de recherche, rassemble et rédige des ouvrages sur les techniques policières les plus perfectionnées dans tous les domaines, des procédés de laboratoire hautement techniques aux mesures préventives les plus élémentaires, et il met cette documentation à la disposition de tous les États membres.

Interpol peut être d'un grand secours pour tous les services de police, car c'est le lien le plus direct et le plus efficace entre les services de police de 150 pays. Toutefois, on n'obtiendra des résultats que si tous les corps policiers sont déterminés à accroître leur participation à la coopération policière internationale. Ainsi, les connaissances techniques les plus poussées dans le domaine policier seront vraiment à la disposition de toutes les polices du monde.

Même avec un minimum de renseignements, Interpol peut vous aider

Avant de s'adresser à Interpol, il faut s'assurer que toutes les sources locales ont été consultées (C.I.P.C., ministère de l'Immigration, Section des empreintes digitales, etc.) car elles pourraient être en mesure de fournir des données supplémentaires.

Enquêtes criminelles à l'étranger

La plupart des États membres d'Interpol ne permettent pas aux enquêteurs canadiens d'entrer dans un pays étranger pour y mener une enquête criminelle sans leur consentement.

Les services de police canadiens qui désirent poursuivre une enquête à l'étranger devraient d'abord communiquer avec Interpol Ottawa afin de se conformer aux modalités du pays en question.

Documentation audiovisuelle

Une bande vidéo de quatorze minutes décrivant l'O.I.P.C.-Interpol est offerte aux services de police et aux autres organismes travaillant à l'exécution des lois. Ce film existe en français et en anglais, et il constitue un excellent supplément aux lectures; il peut également être utilisé seul.

Un livret d'information est également disponible en quantités limitées.

Revue internationale de police criminelle

C'est la publication officielle de l'O.I.P.C.-Interpol qui paraît à tous les deux mois dans les quatre langues officielles de l'Interpol (anglais, français, espagnol et arabe). Des quantités limitées de cette publication

sont disponibles sur demande en français et en anglais. On peut s'abonner directement auprès du Secrétariat général à Lyon en France.

Séances d'information

Si vous désirez que des membres d'Interpol-Ottawa s'adressent à votre service pour expliquer les complexités de l'organisation, veuillez communiquer avec :

L'Officier responsable
Liaisons internationales de police
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2 (613) 993-8300

Ces conférences peuvent durer d'une heure à une demi-journée. Ce service est offert gratuitement à tous les corps de police.

Bureau central national, Canada

Téléphone	993-3232 990-9595
Télex	053-3305
Rapifax	(613) 993-0260 (613) 993-0216 (613) 993-8309 (ACUPIES)
Télétex	3029-5011023 = G.R.C. 3029-5011027 = G.R.C. 2
Photofax	(613) 744-0800 7892953 (Bande large CNCP)
C.I.P.C.	ON10059

Systèmes interfaces reliant les États-unis aux services de police canadiens...

Le système Automated Canada - U.S.A. Police Information Exchange (ACUPIES) est une interface externe du C.I.P.C., qui est contrôlée et exploitée par Interpol Ottawa. Cette interface fonctionne conformément à des directives ministérielles et aux normes de la charte d'Interpol; elle a pour but l'échange d'informations policières.

Le National Law Enforcement Telecommunication System (NLET) est le seul système américain qui permet aux services de police des États et des

villes américaines d'échanger entre eux des informations en matière de justice pénale.

Le NCIC du FBI, le Trésor américain, le département de la Justice, le service d'inspection postale, le service des enquêtes maritimes, le bureau des enquêtes spéciales de l'Air Force, le Service secret américain et le département d'État se servent tous de ce réseau. La National Sheriff's Association et la National Automobile Theft Bureau fournissent également des informations au système NLET.

Les policiers du Canada peuvent également avoir accès au système NLET en passant par l'interface du C.I.P.C. (ACUPIES), à l'Interpol Ottawa, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.

En 1987, la G.R.C. a approuvé la création d'une interface semi-automatisée entre le système informatisé du C.I.P.C. et le NLETS des États-Unis. Lorsque le comité consultatif du C.I.P.C. l'a approuvé, la Direction de l'informatique de la G.R.C. a mis au point le système pour Interpol Ottawa. Voici quelques-unes de ses caractéristiques :

Tous les messages structurés envoyés aux États-Unis doivent passer par Interpol Ottawa afin que les requêtes soient conformes aux règles et règlements de la Constitution de l'Interpol qui définit les règles des échanges d'information policière. Les requêtes doivent également respecter les lois des deux pays en matière d'accès aux dossiers judiciaires. Il faut attendre de trois à cinq minutes pour obtenir une réponse.

Le personnel de la police du Canada et des États-Unis peut avoir accès à des informations sur les personnes, les véhicules, les permis de conduire et les biens volés. Le système est également doté d'une fonction narrative qui peut servir à améliorer les communications entre les policiers canadiens et américains.

Agents de liaison

La Direction des services à l'étranger fournit de l'aide à tous les services de police du Canada qui ont besoin d'information de nature pénale, ou d'aide des gouvernements étrangers pour poursuivre leur enquête, ou engager des poursuites. Cette aide comprend souvent la localisation de témoins ou de victimes à l'extérieur du pays, et avec l'aide et la collaboration d'organismes du pays hôte, l'arrestation de contrevenants qui ont quitté le territoire canadien. La Direction aide également les pays étrangers qui veulent mener des enquêtes au Canada, à la condition que le délit pour lequel il y a enquête aurait violé les lois fédérales canadiennes s'il avait été commis au Canada.

La Direction réunit un réseau d'agents de liaison de la G.R.C. en poste dans 19 ambassades ou haut-commissariats canadiens partout dans le monde.

Liste des pays membres de l'O.I.P.C.-INTERPOL (150)

Algérie
Allemagne (Rép. féd. d')
Andorre
Angola
Antigua et Barbude
Antilles néerlandaises
Arabie Saoudite
Argentine
Aruba
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Belgique
Belize
Bénin
Birmanie
Bolivie *
Botswana
Brésil
Brunei
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi *
Cameroun
Canada
Cap-Vert
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Corée (Rép. de)
Costi Rica
Côte d'Ivoire
Cuba *
Danemark
Djibouti
Dominique
Égypte
Émirats arabes unis
Équateur
Espagne
États-Unis
Éthiopie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guyana *
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indsonésie
Irak
Iran
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kampuchéa
Kenya
Kiribati
Koweït
Laos
Lesotho
Liban
Libéria *
Libye
Liechtenstein
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie *
Mexique
Monaco
Mozambique
Myanma
Nauru
Népal
Nicaragua *
Niger
Nigeria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle
-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Portugal
Qatar
République centrafricaine *
République dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni
Ruanda
Sainte-Lucie
St. Kitts and Nevis
Saint-Vincent et les
Granadines
Sao Tomé e Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone *
Singapour
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Surinam
Swaziland
Syrie
Tanzanie
Tchad
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinidad et Tobago
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Yémen (Rép. arabe du)
Yougoslavie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

Bureaux annexes au B.C.N. du Royaume-Uni :
Anguilla - Bermudes - îles Vierges britanniques - Iles Cayman - Gibraltar - Hong Kong - Montserrat - îles Turks et Caicos
Bureaux annexes au B.C.N. des États-Unis :
Puerto Rico - Samoa américain - îles Vierges américaines
Bureaux annexes au B.C.N. du Portugal :Macao

Réseau international de télécommunications de police

Les B.C.N. d'Interpol